

# ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les Nations Unies ont proclamé 1981 Année internationale des personnes handicapées. L'objectif est double: sensibiliser l'opinion mondiale aux difficultés d'êtres diminués, et souvent «exclus»; inciter les gouvernements et les organismes privés à se préoccuper de leur réinsertion dans la vie sociale



Valeur: 1,60 F

Couleurs: noir, gris bleu, rouge

Dessiné et gravé en taille-douce  
par Claude ANDREOTTO

Format horizontal 36 x 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 7 novembre 1981 à PARIS

Vente générale le 9 novembre 1981

Sur l'ensemble du globe, 450 millions d'êtres humains, dont un tiers d'enfants, souffrent d'un handicap physique ou psychique, défini par l'Organisation Mondiale de la Santé comme «un manque, une anomalie, une diminution plus ou moins durable, des fonctions essentielles».

Sans mesures préventives, ces effectifs vont encore croître: malnutrition et sous-alimentation aggravent dans le Tiers Monde les maladies endémiques et les retards mentaux; notre civilisation industrielle multiplie les accidents mécaniques, en voyage ou au travail, les «stress», les troubles de la personnalité.

Enfin, outre les séquelles des pollutions et des excès médicamenteux, la longévité prolongée se solde par des handicaps alourdissant charges sociales et finances publiques.

L'autre volet du problème est la réinsertion des handicapés dans la vie sociale: le thème de l'Année internationale est «Pleine participation et égalité».

Il s'agit d'abord des rapports des individus diminués

avec leur environnement: il faut généraliser les adaptations du logement, des accès, des moyens de transport, des voies de circulation et des lieux publics.

Il s'agit aussi de leur emploi, critique en nos actuelles difficultés. Le dossier français, par exemple, fait état, sur plus d'un million de personnes handicapées en âge de travailler, d'une moitié seulement pourvues d'un emploi, les autres se heurtent à d'insuffisants moyens de rééducation.

Le problème de la réadaptation au travail, la figurine le traduit par une sorte de superposition de deux timbres: le plus petit, l'entente qui a effacé les différences, s'enchâsse dans celui qui montre la réalité acceptée et dépassée.

Cette acceptation et ce dépassement d'une dure réalité, par le valide associé au handicapé, sont avant tout «affaire d'une mentalité, elle aussi rééduquée», pour que chacun s'applique, à sa place et dans son milieu, à rendre à tout être diminué «ses droits fondamentaux à l'éducation, au travail, à l'autonomie, au complet épanouissement humain».

